

# **INTERPRETATIONS**

## **WORLD ARCHERY CONSTITUTION ET REGLEMENTS**

---

### **Livre 4, Article 22.3.6.2**

*La Fédération de Tir à l'arc Russe a demandé une interprétation pour savoir si des poids tels que celui photographié ci-après sont autorisés sur un arc nu.*

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité Technique après consultation du Comité de Tir en Campagne et de Tir 3D.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

#### **Réponse du Comité Technique :**

Le Comité Technique pense qu'il est autorisé d'attacher des poids tels que photographiés ci-dessous à un arc nu car il semble qu'une fois les poids attachés à l'arc celui-ci passe encore dans un anneau de 12.2 cm et donc répond encore aux exigences de l'article 22.3.6.2. Pour cette interprétation, le Comité présume que le poids ne contient pas de système d'absorption des chocs.

**Comité Technique World Archery, 10 septembre 2014**

**Approuvé par le Comité C&R World Archery, 10 septembre 2014**

